

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT. SAUMUR. 30 fr. 15 5  
Poste 35 fr. 16 5  
On s'abonne: A SAUMUR, au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

SAUMUR, 10 JUIN 1886

## IMPUISSANCE

Il y a trois semaines que la session législative est ouverte; qu'a-t-on fait? dans trois semaines, quatre au plus, elle sera fermée à nouveau; qu'aura-t-on fait? Depuis trois semaines les conseils des ministres qui donnent la *la* des travaux parlementaires, ont discuté projets et contre-projets; peu raisonnables les uns que peu les autres. Un membre de phrase mal interprété, une phrase mal placée, ont suffi à provoquer des conflits, à décider des conflits. Les membres du Parlement nommés pour rédiger un projet plus ou moins gouvernemental ne peuvent parvenir à s'entendre et laissent le pays en suspens. — Le pays ne leur demande qu'un peu de travail, qu'ils reprennent la reprise des affaires, aux intérêts de tous. C'est lamentable. Pourquoi ce navrant spectacle? Pour une question d'essence purement technique, soulevée uniquement pour donner satisfaction à une minorité de braillards qui s'imaginent peut-être qu'ils servent les vivres et les logements moins quand ils auront mis hors du droit quelques citoyens coupables seulement. Les Princes français et d'avoir respectés. Le monde, que diable! ne peut pas se passer des communards pour pères, c'est sans doute; mais cela est pourtant! Les Princes n'y peuvent rien. Voilà trois semaines que chaque jour est passé à défaire le travail du jour précédent, que chaque heure s'est écoulée en discussions oiseuses et byzantines, en échanges inféconds et stériles. Les ministres et commission ont lutté d'incompétence, et nous avons vu, même pour la rédaction du rapporteur et le dépôt du projet, se produire des faits sans exemple

dans les annales parlementaires. Nos lecteurs les connaissent, il n'est pas nécessaire d'y revenir. Au lieu de cela, qu'aurait-on dû faire? Qu'espérait-on? On aurait dû se remettre au travail, liquider les questions d'affaires et étudier les réformes urgentes. On espérait que le ministère actuel, si incapable et peu populaire qu'il fut, se donnerait pour tâche d'être un ministère d'affaires puisqu'il ne pouvait être que cela. Mais non, nos gouvernants et nos législateurs ont jeté à la populace un os à ronger: l'expulsion des Princes. Ils ont essayé, sans y réussir, de persuader au gros public que là était la grosse question du salut de la chose publique, la pierre d'achoppement qui empêchait le Char de l'État de rouler sans cahots, ni secousses... et ils se sont attelés à cette écœurante besogne; et trompés dans leurs espérances, dans leurs efforts, ils voient que ce cracher en l'air leur retombe sur le nez, et cela les surprend. Maintenant que va-t-on faire? C'est bien simple à prévoir. On va d'une part montrer une fois de plus, par suite des divisions du parti républicain, l'inanité de l'idée républicaine. On va, dans cette seconde moitié de la session législative, se battre les flancs dans le vide. Rien ne sera décidé à la Chambre au plus tôt avant le 15 juin, c'est évident. Après quoi, ce sera au tour du Sénat; et là, le débat passionnera bien davantage l'opinion publique, en admettant, ce qui n'est pas prouvé, que la Chambre décide finalement l'expulsion! Au Sénat, il ne s'agira plus des conflits de ministres à ministres, de commissaires à députés, il s'agira — et le *Temps* lui-même l'avoue — d'un conflit plus grave que tous les autres, d'un conflit constitutionnel. Même en admettant, par impossible, que le Sénat adopte un texte amendé, il devra revenir devant la Chambre...

Et alors? alors, nous serons au 14 juillet, et la Chambre se séparera pour cause de renouvellement des conseils généraux. Qu'aura-t-on fait dans la session? Rien! Rien! Rien qu'agiter sans nécessité le pays et montrer l'impuissance, la stupidité politique de tous, députés et ministres républicains. Franchement, à ce point de vue tout au moins, ce n'est pas nous qui pouvons nous plaindre, et nous serions ingrats de ne pas le reconnaître. Nous le reconnaissons bien volontiers. FERNAND-RENÉ.

## LA RÉPUBLIQUE DES PAYSANS

La République des paysans est en baisse. Nous ne voulons pas dire que les paysans abandonnent la République. Cette désirable conversion politique s'accomplira bientôt, il faut l'espérer. Mais il ne s'agit pas de cela pour l'instant. Le fait que nous avons à constater, c'est que la République abandonne les paysans. Les paysans traversent de rudes épreuves. Ils ne cessent pas de travailler, ils ne se sont pas mis en grève; mais ils viennent d'éprouver de grosses pertes par les orages. La grêle hache les vignes et les blés, les pluies font couler le raisin et abîment toutes les récoltes. Un député de la droite — les députés de la gauche ne s'occupent pas de la terre qui est réactionnaire — réclamait un crédit pour les paysans victimes du mauvais temps. Le ministre de l'agriculture a répondu que ça ne pressait pas. Voter l'urgence c'était donner une marque d'intérêt aux paysans. La majorité républicaine a repoussé l'urgence! Et les journaux socialistes, exaspérés à la seule pensée que l'urgence aurait pu être

votée, réclament à grands cris que la Chambre songe d'abord aux grévistes de Decazeville. Voilà les citoyens qui ont droit à l'argent des contribuables! Les paysans, fi donc! Des gens qui possèdent de père en fils ne sont pas des ouvriers. Ce sont encore des capitalistes. Demandez un peu au conseil municipal de Paris si les malheurs des paysans l'intéressent! Qu'un conseiller, non communard, propose le vote d'une petite somme pour les cultivateurs du département de la Seine; vous verrez l'accueil fait à cette proposition! Oui, la République des paysans est en baisse, écrasée par la République des ouvriers. Ce qui nous donne à penser que la disparition de la République française est proche.

## Chronique générale.

Dans sa protestation, le prince Napoléon s'étonne, avec toute raison, qu'on ait choisi pour l'expulser le prétexte même qui doit servir à motiver le bannissement des princes d'Orléans. Cette façon d'agir est, en effet, aussi peu logique qu'elle est injuste, mais elle n'est pas nouvelle et s'appuie sur un précédent que le prince Napoléon doit connaître mieux que personne. Lorsqu'il a cru devoir lancer, il y a trois ans, le manifeste auquel il fait allusion dans sa protestation, le gouvernement républicain ne s'est pas contenté de diriger contre lui une instruction judiciaire: il s'est retourné contre les princes d'Orléans — qui n'avaient pas rédigé de manifeste, qui servaient loyalement et avec distinction dans l'armée, qui n'étaient en aucune façon solidaires de l'acte commis par le chef de la dynastie impériale — et il les a expulsés de l'armée. Le gouvernement a recours au même procédé en

Feuilleton de l'Écho Saumurois.  
**LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS**  
Par Ch. DESLYS  
DEUXIÈME PARTIE  
Club des Abandonnés  
II  
A DEUX DE JEU  
Le directeur, qui venait à ce moment, parlant de son employé.  
— Le registre, lui demanda-t-il, est donc sorti de la caisse?  
— Non, monsieur.  
— Qui l'avez-vous communiqué?  
— À ce vieil étranger... Vous savez, les deux autres?  
— Les autres? Lesquels?  
— Les autres?  
— Pour aller lui changer à la caisse un billet de cent francs, dont la moitié devait y rester.  
— Dame! ça donne confiance...  
— Et quand êtes-vous revenu?

— Au bout de cinq minutes, pas davantage. Il avait pris ses notes, et se disposait à partir... Il se disait pressé... Il avait refermé lui-même ce registre... Je l'ai remis en place sans rien soupçonner.  
Après un temps, l'interrogatoire continua, toujours du supérieur au subordonné:  
— Vous rappelez-vous le nom de ce vieillard? Quant à moi, je ne m'en souviens pas... Il était cependant sur sa carte, au bas de laquelle j'avais mis un mot d'autorisation pour vous. Qu'est-elle devenue cette carte?  
— Je ne l'ai plus retrouvée après son départ... Il l'aura reprise sur mon bureau.  
— Mais le nom? le nom?  
— Ah! je ne sais pas trop, fit l'employé qui, vainement, en appelait à sa mémoire. Un de ces noms comme il y en a tant et qui ne se remarquent pas. D'ailleurs, un faux nom, peut-être.  
Le directeur n'en prenait pas aussi facilement son parti.  
— Madame la duchesse, lui demanda-t-il, connaissez-vous quelque personne ayant intérêt à paralyser vos recherches?  
— Peut-être un nom passe-t-il dans son esprit... Mais voyant que Fernande allait le prononcer, elle lui imposa silence du regard, et répondit elle-même:  
— Je ne sais pas... N'accusons personne en-

core...  
Notre fonctionnaire, quelque peu diplomate, ainsi qu'ils le sont tous, pressentit un secret de famille et n'insista pas.  
— Je vais ordonner une enquête, dit-il. On compulsera nos archives, et s'il s'y retrouve quelque indication de nature à vous intéresser, madame, j'aurai l'honneur de vous la transmettre immédiatement. Soyez assez bonne pour me donner votre adresse.  
Il l'écrivit sur un carnet spécial, avec quelques annotations qui lui furent confirmées sur sa demande:  
— Vous êtes bien certains de la date? du sexe? Un garçon? Pas de signes de reconnaissance? Pas d'autres renseignements à me fournir?  
— Mais tous ceux que vous désirez, monsieur, dit Fernande, interrogez.  
— Plus tard, conclut-il; nous ne saurions que faire avant d'avoir reconstruit ce feuillet perdu... Je vais y mettre tout mon zèle...  
Les deux visiteuses, ainsi congédiées, se retirèrent, la duchesse avec un certain découragement, Fernande non moins résolue, mais se disant déjà:  
— Je ne réussirai que seule. Il faut se hâter: je sens autour de nous l'ennemi!  
Son instinct ne la trompait pas. Le vieillard aux besicles d'or, c'était bien don Ramon, travesti, méconnaissable.

Dès l'arrivée de la duchesse à Paris, il était là, se cachant surtout de Fernande. Il avait suivi leur voiture jusqu'à l'hôtel de Navarre et s'y était ménagé aussitôt des intelligences. Une des filles de service, achetée par lui, viendrait chaque jour, à quatre heures, lui faire son rapport. Il avait son appartement dans le même quartier, tout près; rien de plus commode. L'espionne, exacte la veille, le fut également ce jour-là.  
« Ces dames s'étaient fait conduire à l'hospice des Enfants-Trouvés. Une drôle de promenade! Elles en étaient revenues pas contentes du tout... Elles espéraient une lettre du directeur pour le lendemain... Elles semblaient ne pas devoir ressortir ce soir. » La camériste, on le voit, avait l'oreille fine. On sait que le corrupteur était généreux... aux dépens d'autrui; c'était toujours la succession Montmayor qui faisait les frais.  
— Les voilà dépistées! pensa-t-il, et la nuit ne se passera pas sans que j'aie sous la main l'homme qu'il me faut... Tout va bien!  
Il alla dîner à son cercle; il y resta jusqu'à dix heures. Un petit coupé noir l'attendait, dans lequel il disparut. Il ne donna l'ordre de départ qu'après s'être assuré que rien ne lui manquait, à savoir: un manteau couleur de muraille et, dans la poche de la voiture, un revolver, un poignard, un masque, tout l'attirail enfin d'un vrai traître de mélodrame.



expulsant le prince Napoléon, à l'occasion du mariage d'une princesse d'Orléans. Mais le prince a raison de dire qu'en agissant ainsi le gouvernement républicain commet une iniquité, qui ne lui profitera pas.

Le « chef des Napoléons », « le moins prince des citoyens », reproche à la constitution d'avoir été faite par des royalistes ; c'est sans doute pour cela qu'elle a déjà vécu onze ans, c'est-à-dire deux fois plus longtemps que toute autre charte républicaine n'avait pu jusqu'ici vivre chez nous. Il veut qu'on la remplace par une constitution sérieuse, c'est-à-dire par une constitution qui lui permette de devenir président de la République ; mais comme il voit les républicains résolus à l'expulser, quoi qu'il puisse dire, il profite de l'occasion pour les apostropher un peu, comme son oncle apostropha, dans la matinée du 18 brumaire, le secrétaire du Directoire, et leur dire non pas toutes leurs vérités, ce serait trop long, mais une partie de leurs vérités. Il y a du bon et du juste dans cette partie de sa protestation ; mais il y a encore des choses bien étonnantes, ne fût-ce que le passage où il parle des croyances religieuses ou philosophiques menacées. Nous ne voyons pas bien ce que peuvent être ces croyances philosophiques qui prennent ainsi l'alarme ; nous ne croyons pas que M. de Freycinet ait songé à présenter aux Chambres une loi tendant à interdire aux libres penseurs mal élevés de faire gras le vendredi saint. Quant aux croyances religieuses, elles couraient autant de dangers sous le gouvernement de l'homme qui a prononcé, au Sénat impérial, certains discours inoubliables.

Voici l'opinion de M. de Cassagnac sur la protestation dont il s'agit :

« La manifeste du prince Jérôme n'a surpris personne.  
» On s'y attendait.  
» Ce serait outrager la vérité que d'affirmer qu'il a produit une immense sensation.  
» A part trois ou quatre familiers confondus avec la domesticité de la maison, le parti du prince Jérôme n'existe plus — qu'à l'état d'escouade...  
» C'est donc une proclamation... entre deux selles, dans le vide, et ça ne compte qu'à l'état de curiosité...  
» Le prince Jérôme semble appartenir désormais à la mélancolie.  
» C'est d'un air marmiteux qu'il rappelle à la République combien elle se montre ingrate vis-à-vis de lui qui fit tant pour elle.  
» Être expulsé, quand il a tout sacrifié, tout, la tradition impériale, les droits plébiscitaires, c'est dur.  
» Il s'en montre à juste droit navré.  
» Nous nous permettrons d'en rire — et de nous en réjouir follement.  
» Il reçoit enfin le juste paiement de ses apostasies et de ses reniements.  
» Et cela prouve qu'on rencontre parfois ici-bas le châtiement de ses fautes, et qu'il ne faut jamais, quand on est prince et qu'on s'appelle Napoléon, lécher le pied qui vous frappe... »

Pendant ce temps-là, que se passait-il dans l'autre camp ? la duchesse, en dépit des prévisions de la camériste, était ressortie pour une sorte de pèlerinage à Notre-Dame-des-Victoires. Fernande avait voulu rester. Elle réfléchissait, elle attendait... Quoi ? Elle n'aurait su le dire ; mais c'était un pressentiment.

Vers les six heures, une lettre arriva. Sur l'enveloppe, le nom de la duchesse... mais aussi le timbre de l'hospice des *Enfants-Assistés*. Fernande n'hésita pas à briser le cachet.

La lettre était du directeur.  
« Madame la duchesse, écrivait-il, ne désespérons pas, je reconstituerais le document qui vous est nécessaire ; mais ce serait un retard de quelques jours, et voici, peut-être, un moyen plus expéditif d'arriver au même but.

« Ce moyen m'est fourni par sir Jonathan, le distributeur des œufs de Pâques. Vous avez été témoin de ses libéralités. C'est un noble cœur ; de plus, un homme pratique et d'initiative, comme la plupart de ses compatriotes.

« Après votre départ, il était remonté vers moi. Encore sous l'émotion de l'abus de confiance dont nous sommes victimes, je lui en fis part, espérant un bon conseil. Je me permis même de prononcer votre nom, quelques mots touchant l'objet de la visite dont vous m'avez honoré. Excusez cette indiscretion, madame la duchesse, vous allez voir

« C'est bien fait, et il partira sans grand, sans fierté.

« Les autres on les expulse, lui on le chasse. »

Dans le compte rendu du conseil des ministres qui a été communiqué avant-hier aux journaux, un grave incident a été supprimé.

Le conseil s'est en effet longuement occupé de la protestation adressée aux députés par le prince Napoléon. Le garde des sceaux avait, dans la matinée, conféré avec plusieurs jurisconsultes et membres du conseil d'État sur l'opportunité de poursuites à exercer contre le prince.

L'avis du conseil, après examen et consultations juridiques a été que le caractère de publicité donné à la pétition du prince Napoléon, ne constituait pas un élément suffisant de poursuites.

En ce qui regarde le chef de diffamation à l'égard des députés, relevé d'une phrase de la protestation, le conseil a considéré que les poursuites étaient possibles. Mais le procès eût été forcément déféré à la cour d'assises ; et, dans la crainte que le verdict du jury ne fût prononcé en faveur du prince, il a paru plus prudent de s'abstenir.

Mardi 14 juin, le duc d'Orléans, fils aîné du Comte de Paris, passera son examen écrit pour l'École de Saint-Cyr.

Comme on le voit, au moment où nos députés s'occupent de retirer aux Princes leur titre de citoyens français, ceux-là ne se croient pas dispensés de leurs devoirs patriotiques et se préparent à donner leur sang pour la France si elle en a besoin.

On lit dans le *Matin* :  
« Le prince Victor Napoléon est décidé à partir pour Bruxelles aussitôt après le vote de la loi d'expulsion, et c'est dans la capitale belge qu'il établira sa résidence.  
» Avant de quitter Paris, le jeune prince publiera un manifeste au peuple français. »

A DECAZEVILLE. — Pendant l'avant-dernière nuit, la sentinelle placée aux abords du puits Lacaze, ayant aperçu un individu qui se dirigeait vers le puits, a crié : « Qui vive ! » à deux reprises et, n'ayant pas obtenu de réponse, a fait feu, mais sans atteindre le rôdeur.

VALIDATION DE L'ÉLECTION GAULIER  
M. Gaulier, le dernier élu de Paris, avait été accusé par ses bons frères en républicanisme, le *Cri du Peuple* notamment, d'avoir été obligé de quitter l'armée pour faute contre l'honneur. N'ayant pu avoir communication de son dossier, M. Gaulier a prié lundi le ministre de la guerre de certifier qu'il n'a quitté l'armée qu'à la suite d'une mise en non activité pour dettes. M. Boulanger s'est empressé de certifier et de déclarer que le député en question « n'a

qu'il n'y aura pas lieu de s'en repentir.  
» L'impression de cette confidence sur sir Jonathan me frappa. Il paraît vous connaître et s'intéresser à vos recherches. Il me rappela qu'une association, dont nous sommes tous les deux membres honoraires, s'est formée depuis quelques années entre les *Enfants de Paris*... Les enfants trouvés, bien entendu... Ceux qui n'ont d'autre mère que la grande ville, ceux-là surtout qui sont passés par notre maison. L'objectif du fondateur de l'œuvre se comprend du reste. Il a voulu grouper, afin qu'ils se connaissent et s'entraident, tous les abandonnés, tous les déshérités que leur malheur même avait rendus frères. « Aimez-vous les uns les autres, leur a-t-il dit, soyez la grande famille ! »

« Tel est effectivement leur raison sociale. On les appelle aussi le *Club des abandonnés*. Les cotisations qu'ils s'imposent, les dons et les legs de quelques bienfaiteurs anonymes ou non, leur ont déjà permis de constituer un certain capital, qui s'augmente encore d'une subvention de l'État. Ils sont reconnus d'utilité publique ; ils ont même obtenu du ministère l'autorisation de prendre copie de nos registres. Le feuillet arraché hier n'y manquait pas alors ; il existe, il doit exister chez eux.

« Le siège de l'association est boulevard du Combat, n° 104. J'irai demain ; j'y serais allé dès

jamais été puni que pour avoir eu 1,900 francs de dettes. »

Et le ministre de la guerre a ajouté :  
« Que celui qui n'a pas eu 1,900 fr. de dettes lui jette la première pierre. »  
L'élection de M. Gaulier a été validée.

#### LES NOUVEAUX CARDINAUX FRANÇAIS

Au nombre des cardinaux qui viennent d'être créés par Sa Sainteté le pape Léon XIII, se trouvent M<sup>r</sup> Victor-Félix Bernadou, archevêque de Sens, M<sup>r</sup> Benoît-Marie Langénieux, archevêque de Reims, et M<sup>r</sup> Charles-Philippe Place, archevêque de Rennes.

L'allocution prononcée par le Pape au consistoire a été consacrée, selon l'usage, à l'éloge des nouveaux cardinaux.

A propos de la nomination des trois nouveaux cardinaux français, le Pape a dit qu'il les a créés afin de donner à l'épiscopat français et à toute la nation française une marque publique spéciale de son affection et afin de resserrer encore les liens de vénération et d'amour qui attachent la généreuse nation française à l'Église romaine.

Voici quelques notes sur les trois nouveaux cardinaux français :

M<sup>r</sup> Place, né à Paris le 14 février 1844, a été nommé évêque de Marseille par décret du 6 janvier 1866 et promu à l'archevêché de Rennes par décret du 13 juin 1878.

M<sup>r</sup> Bernadou, né à Castres, Tarn, le 25 juin 1816, a été nommé évêque de Gap par décret du 14 janvier 1862 et promu à l'archevêché de Sens par décret du 16 mai 1867.

M<sup>r</sup> Langénieux, né à Villefranche, Rhône, le 15 octobre 1824, a été nommé évêque de Tarbes, par décret du 18 juin 1873 et promu à l'archevêché de Reims, par décret du 11 novembre 1874.

#### LE GÉNÉRAL BOULANGER

On se rappelle que, visitant il y a quelque temps l'hôpital du Val-de-Grâce, le général Boulanger a adressé des félicitations à la supérieure des religieuses, déclarant qu'il serait « désastreux de se priver du concours des Sœurs. »

Là-dessus, les journaux radicaux ont protesté, affirmant presque officiellement que le général Boulanger n'avait pas tenu un pareil langage.

Et pourtant, en prononçant ces paroles, le général Boulanger n'a rien dit que de très conforme à ses antécédents, aux convictions qu'il a maintes fois affirmées. Nous n'en voulons pour preuves que les renseignements suivants que donne l'*Autorité* sur le passé du ministre de la guerre :

« Des renseignements très précis que nous recevons, il ressort que le général Boulanger n'est nullement le libre-penseur, l'irréligieux que quelques-uns supposent.

» Il y a six ans environ, — pour prendre comme exemple cette époque de sa vie, — la conduite de M. Boulanger, alors colonel du 133<sup>e</sup> de ligne, était celle d'un excellent

ce soir, si notre Américain ne m'avait fait observer que c'est aujourd'hui l'assemblée générale, à sept heures, et qu'elle sera présidée par un certain M. Justin, plus familièrement le bonhomme ou le père Justin, personnage assez difficile à rencontrer, mystérieux, insaisissable. Il sait tout. C'est le fondateur, c'est le directeur par excellence.

» En s'adressant à lui-même, et d'une façon plus explicite qu'avec moi, madame la duchesse apprendrait peut-être immédiatement ce qu'elle désire savoir. Qui sait même si celui qu'elle cherche ne fera pas partie de la réunion ?

» Mais, on me le rappelle, les hommes seuls y sont admis, madame la duchesse n'aurait-elle pas auprès d'elle un parent, un ami, dépositaire de son secret et méritant toute sa confiance ? Qu'elle se fasse représenter par lui, qu'elle l'envoie sans crainte à ce rendez-vous. Pour y pénétrer sans même qu'on l'interroge, sir Jonathan me donne une carte que je joins à cette lettre, et sur laquelle il vient d'inscrire le nom d'un sociétaire absent. A ce message, comme à madame la duchesse elle-même, nous souhaitons la meilleure chance. Si toutefois elle préférerait attendre à demain, je suis à ses ordres, etc. » Les grandes politesses administratives.

Fernande, après cette lecture, resta pensive. Une chose surtout l'avait frappée ; que signifiait

catholique, d'un parfait « cléricale ».

» Par son assiduité aux offices, par tous ses actes, il faisait l'édification de la petite ville de Belley (Ain), où il était en garnison.

» M. le curé de Belley n'avait pas de paroissien plus fidèle.  
» Chaque dimanche, à onze heures, on était sûr de voir le futur ministre de la guerre gravir les marches qui conduisent à la cathédrale et aller s'agenouiller devant l'autel.

« Je tiens — disait-il — à donner moi-même le bon exemple à mes officiers et à mes soldats. »

» Et, certainement, il le donnait.  
» Aux processions de la Fête-Dieu, il ne manquait pas de suivre le Saint-Sacrement.

» Son amour pour les cérémonies religieuses était tel que, pour en rehausser l'éclat, il offrait souvent la musique de son régiment.

» Ce zèle faillit même lui attirer des ennuis ; car certaines feuilles radicales de Lyon dénoncèrent ce colonel réactionnaire qui ne craignait pas d'obliger ses soldats à aller à la messe.

» M. Boulanger était alors dans les meilleurs termes avec le clergé de Belley et des environs, et acceptait, avec le plus aimable empressement, les invitations qu'il en recevait.

» Les élèves du Petit-Séminaire le voyaient souvent traverser leur cour et se montraient, avec orgueil, le plus jeune colonel de France. Pas de soirée, pas de fête donnée par les élèves du Séminaire à laquelle M. Boulanger n'assistât. Il allait même jusqu'à présider les examens de cet établissement religieux.

» Non-seulement il fréquentait le Petit-Séminaire, mais il aimait que ses hommes le fréquentassent aussi. Il autorisait, très volontiers, les sous-officiers et les soldats, désireux de préparer leurs examens, à suivre les leçons de cette maison. Ce qui réjouissait beaucoup les élèves, très fiers d'avoir pour voisins de classe des caporaux et des sergents. Aussi quels regrets parmi ces élèves au départ de M. Boulanger, lorsque son successeur interdit aux soldats l'entrée du Séminaire ! »

Le ministre de la guerre, en passant au radicalisme, ne doit pas être plus heureux et il est certainement moins estimé.

#### M. SARCEY CLÉRIICAL

M. Francisque Sarcey a fait l'autre jour une conférence inattendue : il a prêté l'appui de sa parole à une matinée organisée en faveur de l'Œuvre des écoles d'Orient.

L'orateur a commencé par rappeler que la langue française a longtemps exercé une influence considérable. Cette influence est malheureusement aujourd'hui menacée par le développement que les relations commerciales ont donné à l'anglais et à l'allemand. Pour maintenir à ce point de vue notre prépondérance, de bons esprits ont créé diverses associations, telles que l'Alliance française, dont M. Sarcey se déclare ami dévoué, et les

cette intervention de sir Jonathan ? Il semblait avoir dicté la lettre et, pour ainsi dire, pressenti l'émissaire qu'on enverrait à la réunion. Elle n'en douta plus après avoir regardé le nom qu'il avait écrit sur la carte : *Fernand* ! C'était presque le sien ; c'était celui qu'elle s'était donné tant de fois, celui qu'elle portait avec le costume d'homme. Comment avait-il pu savoir ? Fernand ! N'était-ce pas Fernand qu'il engageait à venir ? « Oh ! répondit-elle aussitôt, j'irai ! »

Une seconde question se présentait : fallait-il attendre le retour de la duchesse et la consulter, la prévenir ?

Depuis que Fernande n'était plus sa fille, elle s'en inquiétait beaucoup moins, sous le rapport de l'étiquette et des convenances, mais non pas du péril, et la laisser partir ainsi, toute seule, à l'aventure, vers l'entrée de la nuit, ce serait peut-être trop alarmant pour sa tendresse. Elle eût soulevé des difficultés, des retards... Non ! Fernande profiterait de son absence pour agir à l'instinct, en toute liberté.

Du reste, la pendule marquait presque six heures, il fallait se hâter.

(A suivre.)



(1 siège), Waremme, Hasselt, Maeseyck, Tongres.

Les libéraux à Ath, Charleroi (3 sièges), Soignies, Tournai, Thuin, Huy, Liège, Verviers (1 siège).

Il y a ballottage à Mons, 4 ballottage à Charleroi et 4 à Verviers.

Il y avait à la Chambre des représentants, dit le *Journal de Bruxelles*, qui est composée de 138 membres :

74 représentants catholiques ; 52 libéraux ; 15 indépendants.

En supposant que les ballottages de Charleroi, de Mons et de Verviers donnent des résultats favorables aux libéraux, ce dont nous doutons, il est certain que les catholiques ont gagné aujourd'hui :

A Gand 8 voix ; à Waremme 2 ; à Charleroi 4 ; ensemble 14.

Dès maintenant, la minorité libérale est donc descendue à 44, et la majorité catholique s'élève à 82 voix.

ANGLETERRE. — *Parlement anglais.* — Les chiffres rectifiés du scrutin donnent 343 voix aux adversaires du *Home rule* et 312 aux partisans du ministère.

Les 343 voix de la majorité se divisent en 250 conservateurs et 93 libéraux.

La minorité comprend 228 libéraux et 85 parnellistes.

Le seul membre du groupe parnelliste absent était le capitaine O'Shea, qui a quitté la Chambre avant le vote.

Treize membres en tout n'ont pas pris part au vote : dix libéraux, deux conservateurs et un parnelliste.

Le rejet du bill concernant le *Home rule* est accueilli avec le plus grand enthousiasme dans le nord de l'Irlande.

La nouvelle a été transmise de Londonderry aux villes voisines au moyen de fusées.

Le résultat a été promptement connu dans la plus grande partie de l'Ulster.

Les conservateurs ont formé des cortèges ; ils ont joué des airs qui indiquaient leur dévouement envers le gouvernement et ont poussé des cris de : « Vive la reine ! Vive la Constitution ! »

Il y a eu de grandes réjouissances à Londonderry ; on a sonné les cloches à la cathédrale et tiré le canon.

A Lurgan, on a aussi sonné les cloches.

Les nationalistes ont formé des attroupements considérables ; mais la police a prévenu tout conflit.

On témoigne un grand désappointement à Dublin et à Cork.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 juin

Il y a aujourd'hui un peu de faiblesse sur nos rentes : le 3 0/0 ancien est à 82.97, le 4 1/2 0/0 est à 109.82.

Les achats du comptant ne se ralentissent pas sur les obligations du Crédit Foncier.

On recherche surtout les titres des emprunts 1880 et 1885 qui, n'étant libérés que par parties, ont encore devant eux une marge à la hausse importante.

L'action de la Société Générale se négocie à 456. Le dernier bilan fait ressortir une augmentation notable dans le chiffre des comptes de chèques.

L'action de Panama fléchit de 460 à 455. L'assemblée générale des actionnaires du Suez qui a eu lieu hier n'a été l'occasion d'aucun échange de vues au sujet de Panama dont les actionnaires étaient pourtant très nombreux à cette réunion. On attend que les Chambres se prononcent sur la demande de la Compagnie.

Il y a des demandes nombreuses au siège de l'Assurance Financière, rue Louis-le-Grand, à Paris, en pelices spéciales A B de 500 fr. 5 0/0.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Crédit Général Français devant avoir lieu le 22 juin, nous rappelons aux actionnaires qu'il est de leur intérêt le plus impérieux d'opérer le dépôt de leurs titres.

Les actions de nos Compagnies de chemins de fer témoignent d'une certaine reprise.

#### Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir et dans l'intérêt du budget, lorsque des demandes de congé à titre de soutien de famille seront faites par des engagés volontaires, des rengagés entrés dans leur dernière année de service ou des militaires susceptibles d'être compris dans le renvoi annuel de leur classe par anticipation, la durée des prolongations de congé sera calculée de manière à permettre aux intéressés de rester dans leur familles jusqu'au moment du renvoi dans leurs foyers des hommes de la classe dont ils font partie.

Il est entendu que les hommes gradés devront toujours faire la remise de leurs galons lorsqu'ils solliciteront un congé de longue durée.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Hier, la foule des fidèles se réunissait encore dans l'église de Nantilly, pour offrir un nouveau tribut de prières à leur vénéré pasteur.

Comme au jour des funérailles, un grand nombre de prêtres remplissaient le chœur, chantant avec leurs voix graves le magnifique office des morts.

La messe a été célébrée par M. Renou, curé de Saint-Nicolas, dont la présence à l'autel, en cette circonstance, rappelait la grande manifestation d'amour et de reconnaissance qui eut lieu il n'y a que quelques années, lors de la mort de son vénérable oncle, M. Henry.

Saumur aime ses prêtres, et, quoi qu'on fasse, on ne lui enlèvera point l'affection dont il les entoure.

La charité et les services rendus sont des liens qu'on ne parviendra pas à briser dans les âmes.

#### LA PÊCHE A LA LIGNE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le ministre vient de recommander aux préfets de donner des ordres pour qu'il ne soit pas verbalisé, pendant les fêtes de la Pentecôte, contre les pêcheurs à la ligne flottante tenue à la main.

Tout autre procédé de pêche reste d'ailleurs en dehors de cette tolérance et la vente ainsi que le colportage du poisson demeurent interdits.

Les nombreux pêcheurs à la ligne peuvent donc être rassurés : ils pourront pêcher tranquillement, sans crainte des procès-verbaux, les 13 et 14 juin.

Mais qu'ils fassent bien attention : Seule la pêche à la ligne flottante tenue à la main est autorisée, et la vente et le colportage du poisson sont défendus.

Il ne nous reste plus qu'à leur souhaiter un temps plus beau que celui dont nous jouissons depuis une huitaine de jours.

Bonne chance et à dimanche matin la grande levée des... cannes à pêche !

Tous les pêcheurs... en ligne !

#### FÊTE DE LA BOHALLE

Dimanche 13 juin, jour de la Pentecôte, la Bohalle sera en fête. La commune érigea une statue à Jean Bohalle, fondateur de la paroisse.

Jean Bohalle, neveu d'un autre Jean Bohalle, qui fut célèbre en l'Université d'Angers de 1428 à 1445, était lui-même « gouverneur et ayant administration pour le fait et emparement » des Levées de la Loire ; c'est à dire, explique M. Port en son Dictionnaire historique, chargé de surveiller l'emploi de l'impôt spécial perçu sur les riverains pour réparations des brèches faites par de récentes inondations. Plus tard, étant « concierge » du château de la Ménitrie et « segraiier » de la forêt de Beaufort pour Jeanne de Laval, la bonne duchesse, il fonda, d'accord avec sa femme Catherine (c'était au vieux temps), une chapelle sur la levée de la rive droite, quelque lieu de prière et de refuge pour les riverains en cas d'assaut subit du capricieux fleuve. Une messe par semaine y était célébrée, dans ce petit oratoire, que l'on appelait Notre-Dame-de-la-Garde ou la Grande. Un petit hôpital y était joint, avec deux lits pour héberger une nuit les pauvres passant dans ce pays abandonné. C'est l'origine du bourg de la Bohalle, qui primitivement dépendait de Blaison sur l'autre rive, et, devenu indépendant, a pris des accroissements considérables.

La Bohalle fêtera donc l'image et le souvenir de son pieux fondateur : fête historique et patriotique.

Une cavalcade historique parcourra les rues du bourg, représentant : 1° une chasse au moyen-âge ; 2° Jean Bohalle et sa femme Catherine ; 3° une nombreuse suite (seigneurs et hommes du peuple) ; 4° nombreux chars ; 5° les cinq parties du monde ; 6° groupes fantaisistes. Plusieurs fanfares prêteront leur concours à cette fête.

Exposition de machines agricoles, viniçoles et horticoles, dans un enclos, près des ateliers de M. Dénécheau jeune, construc-

teur-mécanicien. Cette exposition, ouvrant le 13 juin, sera close le dimanche 20 juin suivant.

A midi. Départ de la cavalcade sur la route de Brain ; — A une heure. Place du vieux bourg, érection de la statue ; — A une heure et demie. Place de l'église ; — A deux heures. Près l'exposition agricole ; — A deux heures et demie. Place du Carrefour.

Ouverture de l'exposition à deux heures et demie. — A trois heures : Grand concert dans l'enceinte de l'exposition par toutes les sociétés de musique. — A huit heures et demie. Grande illumination de l'exposition.

— A neuf heures : Feu d'artifice et bateaux pavés et illuminés sur la Loire, embrasement des îlots par des feux aux couleurs nationales. — A dix heures : Retraite aux flambeaux.

#### COURSE DE FOND DU DIMANCHE 6 JUIN 1886 SUR LE MAIL, A ANGERS

Dimanche, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu la grande course de fond. Commencée à une heure, elle s'est terminée à 5 heures.

Il y avait 25 partants au début ; 7 seulement ont parcouru la distance fixée.

Résultats : 1<sup>er</sup> prix, Terront, de Bayonne (104 kil. 400), 420 fr. — 2<sup>e</sup>, Béconnais, d'Angers (102 kil. 950), 215 fr. — 3<sup>e</sup>, Gaultier, d'Angers (102 kil. 700), 145 fr. — 4<sup>e</sup>, Chauvin, d'Angers (104 kil. 500), 70 fr. — 5<sup>e</sup>, Lepeigneux, de Paris (98 kil. 600), 40 fr. — 6<sup>e</sup>, Jiel, de Bordeaux (98 kil. 600), 20 fr.

La commission a accordé à l'unanimité un septième prix de 15 fr. à M. Cottereau, le plus jeune sociétaire du V. C. A. qui a montré une énergie extraordinaire en faisant 94 kil. 250.

A 8 heures 1/2, vainqueurs et vaincus se réunissaient au café du Sport avec les sociétaires du V. C. angevin. Au punch offert par la Société du Véloce-Club d'Angers, le président, M. Bouteloup, a félicité la jeunesse de l'entrain qu'elle a apporté aux fêtes vélocipédiques de cette année ; il a remercié la commission et la presse de son concours dévoué.

Un toast a été porté à la prospérité des sociétés vélocipédiques de France.

M. Martin, vice-président, a engagé les sociétaires à travailler pour maintenir au V. C. d'Angers la réputation que M. Chartron lui a acquise.

MM. L. Mercadeux et A. Hubert, délégués du V. C. de Saumur, ont fait remettre, par le président, à MM. Charron, Grugeard et Mallé, les prix et médailles remportés par ceux-ci aux courses organisées à Longué le 16 mai dernier.

D'après le dernier recensement, la population d'Angers s'élèverait à 70,343 habitants.

Il y a cinq ans, elle était de 68,049.

Augmentation : 2,394 habitants.

MIALET (CORRÈZE). — « Ma femme souffrait depuis longtemps de maux d'estomac et de migraines, elle ne pouvait rien digérer, elle ne savait plus que faire pour se guérir. Après qu'elle eut pris deux boîtes de vos Pilules suisses à 1 fr. 50, ses maux de tête et d'estomac disparurent complètement, et sa digestion redevint parfaite. Bref, elle se porte à merveille, grâce à vos excellentes Pilules suisses. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. GIRODOLLE. » *Légalisation de la signature par la Mairie de Monestier-Port-Dieu.*

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.  
Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80  
Gobelins... — 4.00 — 0.90  
A trous... — 4.10 — 4.00  
F<sup>o</sup> Fourrés... — 4.40 — 4.00  
Nubienne... — 4.45 — 4.00

#### Grand Salon Panoptique

ET

#### MUSÉE D'ANATOMIE

DE M. O. VIELLE

Chefs-d'œuvre artistiques d'anatomie.

L'exposition a lieu tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir, quai de Limoges.

Entrée 50 centimes.

On vend le catalogue au musée 20 centimes.

### ÉTRANGER

Quatre provinces belges renouveler leur députation. Les députés libéraux ont emporté à Alost, Gand, Saint-Nicolas, Charleroi (1 siège), Verviers



LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée.

Le but du journal La Jeune Mère, c'est d'encourager l'allaitement maternel, de combattre l'expérience des mères et les préjugés trop nombreux, hélas ! lorsqu'il s'agit de grossesse, d'accouchement, de maladies d'enfants, etc.

Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, qui traitait avec une compétence spéciale les

questions vitales de l'éducation du premier âge. le journal La Jeune Mère a été honoré de toutes sortes de récompenses.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-

poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS : 1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.



Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 38, PARIS. A. LE VASSEUR & Co, Éditeurs. L'ÉDITION IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française, de toutes les Partitions et Publications musicales.



LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes. « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JOUANDOU.

Les créanciers de la faillite du sieur Jouandou, ancien maître d'hôtel à Saumur, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le samedi 26 juin 1886, à 10 heures du matin, pour recevoir le compte que le syndic doit leur rendre et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE STOCKMANN.

Les créanciers de la faillite du sieur Stockmann, ancien fourreur à Saumur, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 15 juin 1886, à 9 heures du matin, pour recevoir le compte que le syndic doit leur rendre et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FROUIN, MARIE.

Par jugement en date du 7 juin 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 6 février 1886 l'ouverture de la faillite du sieur Frouin, Marie, marchand de bœufs à Cornu, commune de Martigné-Briand.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER Pour le 24 juin 1886 UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle, Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps. La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur. S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort. S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER Pour la Saint-Jean 1887 DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément Situés rue Dacier, n° 23. Occupés par MM. Oufay et Percher. S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le vendredi 11 juin 1886, à 1 heure du soir. A Saumur, quai de Limoges, dans une maison appartenant à M. Boret, plâtrier, et dans une chambre autrefois occupée par M<sup>lle</sup> Charlotte Geoffroy.

Il sera vendu : Armoire à glace, buffet, tables, chaises, garde-robe, couettes, traversins, oreillers, rideaux de lit et de croisée, couvertures, draps, chemises, vaisselle, verrerie et autres objets. Au comptant, plus 5 0/0.

Offres et Demandes

LEÇONS de français et de latin. Répétitions. S'adresser au bureau du journal. (446)

ON DEMANDE des expéditionnaires. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser. S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ de 1<sup>er</sup> ORDRE A céder de suite

Dans un chef-lieu d'arrondissement de Maine-et-Loire. S'adresser à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur. (433)

A AFFERMER 13 hectares de Terrain

Situés à Verrie, Entrée en jouissance à la Toussaint 1887. S'adresser à M. BOVIN, à Milly.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix

SANS PALAIS NI CROCHETS DENTS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUI 1886.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours, and Valeurs au comptant. Contains financial data for various stocks and bonds.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Table with multiple columns showing train schedules for 'Ligne d'Orléans' and 'Ligne de l'État', including departure and arrival times for various stations.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.